Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D061_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-QUATRE JUIN A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 16 JUIN 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie,

ABSENTS :
M. BROCHARD Michel ayant donné procuration à Mme COSSON Béatrice ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
M. HEUZE Jocelyn ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme ROY Lauriane,
Mme MARRE Claire,
M. ROBERT Marcel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHANTRENNE Olivier.

DELIBERATION N° 061-2026
4.4

PERSONNEL – RECRUTEMENT
CONTRAT D'APPRENTISSAGE – SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1. **EMET un avis favorable à l'accueil d'un contrat d'apprentissage au sein du service sportif municipal à compter du 1er septembre 2026, dans le cadre de la préparation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport ;**
2. **PRECISE que ce contrat sera établi pour une durée de 12 mois (1er septembre 2026 – 31 août 2027) et indexé sur une durée hebdomadaire de service de 35 heures ;**
3. **SOLLICITE la saisine du Comité Technique pour émission d'un avis en matière de condition d'accueil et de formation de l'apprenti ;**
4. **DESIGNE Monsieur Jessy LECUYER, animateur sportif communal, en qualité de maître d'apprentissage exerçant les fonctions de tuteur ;**
5. **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail afférents ainsi que toutes pièces contribuant au bon déroulement de cet apprentissage.**

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D061_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 26 juin 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)

2